



**N°26**  
**08/08/2024**



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FREDON 64**  
sylvie.desire@fdgdon64.fr  
Suppléance : ARVALIS  
a.carrera@arvalis.fr

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
p.mouquot@gironde.chambagri.fr  
Suppléance :  
FREDON 64 / ARVALIS  
sylvie.desire@fdgdon64.fr  
a.peyhorgue@arvalis.fr

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
q.lambert@terresinovia.fr

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
p.mahieu@pa.chambagri.fr

### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
accueil@na.chambagri.fr

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

#### Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X du JJ/MM/AA »



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](https://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

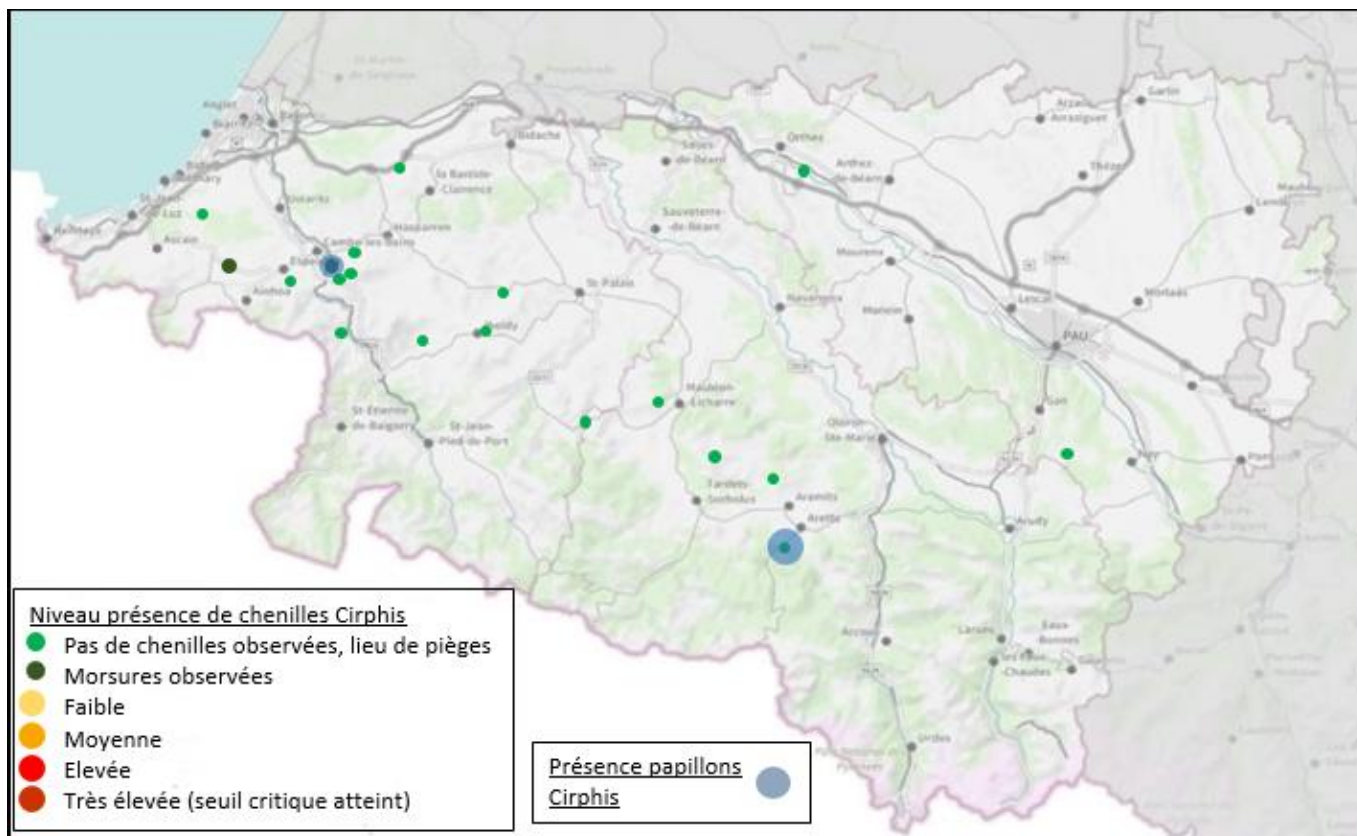
(Cliquer sur les titres pour accéder directement aux paragraphes)

### Prairie :

- Redémarrage de la saison de suivi du Cirphis : pièges mis en place sur la plupart des sites (semaine du 29 juillet 2024).
- Semaine du 29 juillet 2024 : pas de chenilles observées ni de papillons, quelques traces de morsures sur deux sites.
- Semaine du 5 août 2024 : papillons capturés sur deux sites, Cambo-les-bains (1) et Arette (5) ; pas de chenilles observées ni de morsures.

# Prairie

## • Les observations de la semaine



Le réseau de piégeage a été mis en place la semaine du 29 juillet 2024. Des pièges doivent être encore installés dans les prochains jours regroupant ainsi 19 parcelles sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Lors de la mise en place, quelques traces de morsures ont été observées à CAMBO et à SAINT-PEE-SUR-NIVELLE indiquant une potentielle présence de cirphis. Aucune chenille et aucun papillon n'ont été observés.

Les pièges ont été relevés cette semaine, le 5 août. Des papillons cirphis ont été capturés sur deux sites : ARETTE (5) et CAMBO (1). Aucune chenille et morsure ont été observées sur les sites.

### Évaluation du risque

A ce jour, le cirphis sur ces sites ne nécessite pas d'intervention particulière du fait de leur faible présence. Pour information, de grosses attaques de chenilles ont été signalées dans les Pyrénées Orientales de façon inédite.

Il est donc important de **rester vigilant**, notamment avec les pluies et orages qui verdissent les prairies.

## • Quelques rappels sur le cirphis

Avec plusieurs générations par an, les populations de cirphis gagnent en importance au cours de leur cycle de développement. Celui-ci s'accélère au printemps (avril - mai) et atteint son pic de pullulation en septembre - octobre. Les chenilles, en nombre, deviennent alors très prédatrices et peuvent ravager des parcelles entières. Elles consomment de préférence les graminées.

Le papillon de 3 cm d'envergure est identifiable par sa tache claire sur ses ailes brun-acajou.

La chenille a quant à elle des couleurs variables selon son stade de développement et son régime alimentaire. Néanmoins, les 3 lignes longitudinales dorsales blanchâtres et la bande longitudinale latérale jaune la rendent particulièrement reconnaissable. Au toucher, la larve s'enroule sur elle-même.



### • Pour repérer sa présence



La présence d'étourneaux et de plaques rouge-orangé dans la végétation peuvent être des indicateurs visibles à distance. Les traces de morsures et de déjections sont également des marques de leur éventuelle présence.

Lorsque la végétation est verte, les chenilles sont au pied des feuilles mordues. Les petites ont tendance à se cacher en journée, les grosses peuvent être actives même en plein jour.

Il est conseillé de faire le tour des prairies régulièrement, de préférence en début ou fin de journée, périodes auxquelles les cirphis sont plus actifs.

### • Pour se tenir informé

Un **avertissement**, diffusé chaque semaine, permet de suivre l'activité du cirphis à proximité de ses parcelles. Ce bulletin est édité par la Chambre d'Agriculture et diffusé via son site internet. Cette alerte est aussi publiée dans la presse hebdomadaire agricole, affichée par les coopératives, transmise aux radios locales si nécessaire et diffusée via Facebook sur le groupe Prairies.64.

Ce **groupe Facebook Prairies.64** permet d'échanger sur les prairies basco-béarnaises et d'être informé plus rapidement de la présence de chenilles.

### **Contacts :**

Nathalie BARAT-VASSARD : 07.82.35.96.42 // n.barat-vassard@pa.chambagri.fr

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Aquitaine sont les suivantes :** Agriculteurs, Agri Distri Services, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, Terres Inovia, Ets Sansan, Euralis, FREDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, Gaïa Care Consulting, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".